

Centre culturel de Soumagne

Protocole interne Covid – Mis à jour le 03-06-2021 (susceptible de modification)

1. Introduction

Ce protocole a pour but de lister l'ensemble des mesures mises en place dans les différents espaces du Centre culturel tant lors d'événements organisés par le Centre culturel que lors de mises à disposition de salles.

Ce protocole spécifique respecte le protocole de base pour les secteurs culturels de la Fédération Wallonie Bruxelles, mis à jour à la date du 02 juin 2021.

Le présent protocole sera adapté en fonction de l'évolution de la pandémie.

2. Principes généraux

B. LES 6 REGLES D'OR DU CITOYEN



Respectez les règles d'hygiène*



Pratiquez vos activités de préférence en extérieur



Pensez aux personnes vulnérables



Gardez vos distances (1m50)



Limitez vos contacts rapprochés



Suivez les règles sur les rassemblements

3. Distanciation physique et port du masque

Une distance de 1,5 m entre chaque individu est à respecter.

Toute personne à partir de l'âge de 12 ans est obligée de se couvrir la bouche et le nez avec un masque ou toute autre alternative en tissu dans les espaces intérieurs des bâtiments du Centre culturel.

Des masques seront disponibles au centre culturel pour les personnes qui n'en disposent pas.

Pour les enfants de moins de 12 ans, aucune distanciation n'est requise.

Une signalétique adéquate a été affichée dans les principaux lieux de passage du Centre culturel, rappelant les principes de prévention à adopter.

Lors d'événements assis, la distance d'1,5m peut être réduite à un 1 m entre chaque siège (en l'absence de siège fixe) ou à un siège entre chaque personne ou bulle.

Cette réduction concerne tant les événements intérieurs qu'extérieurs.

Les activités collectives encadrées sont autorisées par groupes de 50 personnes dans un espace clos ou ouvert.

Lors d'une représentation, la scène est considérée comme un espace de travail. La scène doit rester inaccessible au public. Le principe de la bulle peut s'y appliquer selon les cas

4. Ventilation et hygiène

Un appareil de mesure du taux de CO2 est employé avant, pendant et après les activités afin de vérifier que le taux de CO2 reste inférieur aux normes requises (900 ppm).

Les portes et fenêtres des locaux seront ouverts avant et après chaque activités afin de faciliter la ventilation des locaux.

Le Centre culturel met à disposition le matériel nécessaire pour assurer une bonne hygiène dans les différents points stratégiques des bâtiments, dans la mesure de ses besoins et de ceux de ses artistes et spectateurs (stations mobiles et murales de gels hydroalcooliques, spray et flacon désinfectants, savon dans tous les sanitaires).

Des panneaux invitent à se laver régulièrement les mains avec du savon et de l'eau, ou de les désinfecter avec un gel hydroalcoolique avant, pendant et après l'activité.

Tous les sanitaires sont équipés de distributeurs de papier afin d'éviter l'emploi des sèches mains.

L'infrastructure est nettoyée et désinfectée régulièrement et fait l'objet d'un nettoyage et d'une désinfection avec des produits spécifiques avant et après chaque activité. Une attention particulière est portée aux surfaces de contact fréquemment utilisées telles que les poignées de portes, les robinets, etc.

Le matériel utilisé lors des activités est également nettoyé et désinfecté au moins quotidiennement.

5. Communication

Lors d'événements dans nos espaces, toutes les parties concernées (participants, accompagnants, personnel d'encadrement, ...) sont clairement informées des mesures mises en place concernant :

- les conditions de participation (inscription, organisation des groupes, ...)
- les mesures de sécurité générales et spécifiques, tant avant que pendant les activités
- les engagements concrets sur ce qui se passe lorsqu'une personne tombe malade après une participation à une activité.

Les événements du Centre culturel sont toujours accompagnés par au minimum, un animateur et un technicien en charge de l'activité. Une information précise des règles sera envoyée à chaque participant avant l'activité.

Il sera demandé aux personnes qui présentent des symptômes (fièvre, #oux), qui ont été testées positives il y a moins de 15 jours ou qui ont été en contact durant les 15 derniers

jours avec un cas positif de ne pas participer à des événements publics.

La personne qui prend en charge la location d'un espace du Centre culturel est mise au courant, avant chaque début d'activité, de notre protocole à respecter. Ce locataire sera garant, de faire respecter les mesures de prévention et veiller à la fluidité du public.

#

6. Point contact Corona

Le Centre a désigné deux personnes comme point de contact Coronavirus.

1° Le directeur du centre culturel, Christophe Kauffman (ck@ccsoumagne.be) – 04 377 97 13 et 0486 94 38 50

2° Le responsable des salles, Nathan Petit (nathan.petit@ccsoumagne.be) – 04 377 97 08

7. Inscription

Afin de garantir le respect de la distanciation physique entre chaque bulle et afin de permettre le tracing en cas de contamination, tout événement se déroulant dans n'importe quel espace du Centre doit faire l'objet de réservation ou inscription préalable et nominative des publics aux activités. La réglementation liée au RGPD sera appliquée.

Les fichiers d'inscription et de réservation seront conservés pendant une durée d'un mois.

8. Bar et restauration

Lors d'une activité, lorsque l'organisateur offre un service bar et/ou restauration, celui-ci est tenu de se conformer aux règles en vigueur dans le secteur de l'Horeca.

Limitation à 4 personnes/tables assises, pas de service au bar, 1,5 m entre les tables. Il est permis d'ôter son masque lorsque l'on est assis, le masque devra être remis en place pour tout autre déplacement (toilettes, ...)

9. Mesures spécifiques mises en place pour les différents espaces du Centre culturel.

Lieu concerné : Centre culturel de Soumagne, Rue Pierre Curie, 36bis, 4630 Soumagne.

Le Centre culturel compte différents espaces permettant d'accueillir du public. Ces espaces ont tous fait l'objet d'aménagements spécifiques afin de respecter les règles sanitaires en vigueur.

Type d'activités : Activités culturelles pluridisciplinaires

La grande salle a une capacité d'accueil de 200 places. Sa jauge est réduite à 75% de la capacité maximale. La jauge réelle de la salle lors d'une activité sera strictement limitée au respect de la règle d'un siège entre chaque bulle dès lors que les sièges sont fixes.

La cafétéria et la « petite salle » sont des espaces polyvalents de respectivement 126 mètres carré et 82 mètres carrés.

La jauge réelle de ces locaux lors d'une activité sera strictement limitée au respect de la règle d'un mètre cinquante entre chaque bulle dès lors que la salle est dépourvue de sièges fixes lors d'activités "assis".

En configuration Horeca, la limitation à 4 personnes/tables assises avec interdiction de service au bar et respect de la distance de 1,5 m entre les tables sera d'application.

En cas d'activité mixte, en dehors des espaces assis délimités, la distance de 1,5m et port du masque seront obligatoires. Une exception sera prévue pour les activités collectives encadrées de moins de 50 personnes comme l'indique la circulaire de déconfinement.

10. Règles générales pour les spectateurs

- Port du masque obligatoire à l'entrée du Centre culturel et jusqu'à la sortie de celui-ci. Une signalétique a été apposée sur les 2 premières portes d'entrée principale et sera rappelée sur les portes intérieures de la grande salle.
- Une zone de désinfection des mains à l'entrée du Centre culturel via 1 colonnes mobiles de gels dans le sas d'entrée du bâtiment est installée (désinfection obligatoire).
- Une deuxième zone de désinfection des mains sera disposée à l'entrée de la grande salle. Les hôtes ou stewards veilleront à rappeler cette obligation.
- Respect des distanciations sociales à l'aide de marquage au sol.
- Ouverture de la salle 30 minutes avant le spectacle afin de permettre une rentrée rapide du public et une limitation du temps en salle.
- Les entractes sont supprimés.

#

11. Billetterie

- Les préparations par carte sont la règle.
- Entrée sur réservation et billets prépayés. Les coordonnées des participants sont encodées dans le programme de réservation

12. Placement en salle

- L'accès à la salle sera possible 30 minutes avant la représentation.
- Le personnel veillera à éviter la sortie des spectateurs avant la fin du placement complet des spectateurs à leurs places désignées.
- Le placement par bulle aura été organisé par la numérotation des places. En cas d'activité avec places non numérotées, le placement sera contrôlé par le personnel.
- La salle sera numérotée dans la majeure partie des cas. Le système de réservation organise le placement des bulles en veillant à garder un siège vide dans la rangée entre chaque bulle.

#

13. Hôtesse et personnels du bar

- Une formation adéquate des services d'accueil et de billetterie aux mesures de sécurité en vigueur est mise en place.
- Les distances de sécurité devront être adoptées vis à vis du public mais aussi de ses collègues.
- Le Centre culturel fournira en quantité suffisante le matériel de sécurité (masques et gel hydro alcoolique) pour l'ensemble du personnel.
- Le personnel d'accueil et de la billetterie fait partie de la chaîne de sécurité du Centre culturel. En cas de symptômes, type quinte de toux ou trouble respiratoire, les personnes compétentes seront le plus rapidement averties. Le responsable du bar a reçu une formation de secourisme. Il sera capable de venir en aide aux spectateurs en cas d'urgence.

#

14. Nettoyage des salles et des sanitaires

- La salle, tout comme les sanitaires seront nettoyés avant et après chaque activité. En cas de multiples représentations dans la même journée, l'entièreté des sièges tout comme les sanitaires seront désinfectés entre les représentations.
- Chaque personne dispose d'un lavabo et des serviettes jetables. Un spray désinfectant sera disponible à l'entrée des toilettes.
- Durant la représentation, du personnel d'accueil veillera à la propreté générale du lieu

#

#

#